

## **LISTE DES PROGRAMMES COMMERCIAUX**



1 **LISTE DES PROGRAMMES COMMERCIAUX EN VIGUEUR AU 31 DÉCEMBRE 2009**

NOM DU PROGRAMME	CLIENTÈLE VISÉE	PÉRIODE
<i>Programmes d'utilisation efficace de l'énergie en réseaux autonomes</i> <sup>1</sup>	Principalement résidentielle, partiellement affaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Période : Indéterminée.</li> <li>• Modalités inchangées, telles que présentées dans le cadre du dossier relatif au Plan d'approvisionnement 2008-2017 (R-3648-2007).</li> </ul>
<i>Programme commercial « Services à l'implantation des électrotechnologies » SIE et SIE 2</i>	Industrielle, principalement les clients de la petite et moyenne industrie aux tarifs M et G	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>SIE</i> terminé en mars 2001 : fin de la période de remboursement sous garantie en février 2012.</li> <li>• <i>SIE 2</i> terminé en décembre 2004 : fin de la période de remboursement sous garantie en décembre 2011. Suivi des dossiers de garanties de prêt octroyées aux clients en cours<sup>2</sup>.</li> </ul>
<i>Programmes d'économie d'énergie</i> <sup>3</sup> – 16 programmes du Distributeur	Résidentiel, affaires et grandes entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Période : Programmes existants depuis 2003 dont la durée varie selon le volet.</li> <li>• Poursuite des programmes du Distributeur selon les modalités indiquées dans le dossier tarifaire 2010-2011 (R-3708-2009).</li> </ul>

2 Note 1 : Voir le détail des programmes d'utilisation efficace de l'énergie en réseaux autonomes à l'annexe 1.

3 Note 2 : Voir le détail à la pièce HQD-5, document 3.2.

4 Note 3 : Voir le détail des programmes d'économie d'énergie à l'annexe 2.



**ANNEXE 1  
TARIFICATION ET PROGRAMMES D'UTILISATION  
EFFICACE DE L'ÉNERGIE  
EN RÉSEAUX AUTONOMES (PUEERA)**



**TABLEAU 1 : TARIFICATION EN RÉSEAUX AUTONOMES ET PUEERA EN VIGUEUR AU 31 DÉCEMBRE 2009**

TERRITOIRE	TARIFICATION	PROGRAMMES D'UTILISATION EFFICACE DE L'ÉNERGIE (PUEE)				
IDLM	TARIF NORMALISÉ sauf TARIF MA au-delà de 900 kW et 390 MWh par mois	IDLM	résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compensation mazout avec avantage économique de 30 %</li> <li>• Entretien annuel / Réparation / Dépannage</li> <li>• Remplacement des systèmes de chauffage principal mazout</li> <li>• Aide financière à la nouvelle construction et conversion</li> </ul>		
			affaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compensation mazout avec avantage économique à parité</li> </ul>		
ANTICOSTI	TARIF NORMALISÉ sauf TARIF MA au-delà de 900 kW et 390 MWh par mois	Anticosti	résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compensation mazout avec avantage économique de 30 %</li> <li>• Entretien annuel / Réparation / Dépannage</li> <li>• Remplacement des systèmes de chauffage principal mazout</li> <li>• Aide financière à la nouvelle construction et conversion</li> </ul>		
			affaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compensation mazout avec avantage économique de 30 %</li> <li>• Entretien annuel / Réparation / Dépannage</li> <li>• Remplacement des systèmes de chauffage principal mazout</li> <li>• Aide financière à la nouvelle construction et conversion</li> </ul>		
BASSE-CÔTE-NORD	TARIF NORMALISÉ sauf TARIF MA au-delà de 900 kW et 390 MWh par mois	Lac Robertson	résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun</li> </ul>		
			affaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun</li> </ul>		
		La Romaine	résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compensation mazout avec avantage économique de 30 %</li> <li>• Aide financière à la nouvelle construction et conversion</li> </ul>		
			affaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun</li> </ul>		
HAUTE-MAURICIE	TARIF NORMALISÉ sauf TARIF MA au-delà de 900 kW et 390 MWh par mois	Opitciwan	résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compensation mazout avec avantage économique de 30 %</li> <li>• Entretien annuel et ramonage / Réparation / Dépannage</li> <li>• Aide financière à la nouvelle construction</li> </ul>		
			affaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compensation mazout avec avantage économique de 30 %</li> <li>• Entretien annuel et ramonage / Réparation / Dépannage</li> </ul>		
		Clova	résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide financière à la nouvelle construction et conversion</li> </ul>		
			affaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun</li> </ul>		
		NUNAVIK	<b>résidentiel</b> : TARIF DISSUASIF de 31,39 ¢/kWh à partir de 30 kWh/jour <b>affaires</b> : Interdiction de chauffer à l'électricité les locaux et l'eau sinon facturation à 69,22 ¢/kWh de toute la consommation TARIF MA au-delà de 900 kW et 390 MWh par mois  Frais de branchement (résidentiel et affaires) de 5000 \$ + 250 \$/kW au-delà de 20 kW	Makivik	résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compensation mazout avec avantage économique de 30 %</li> <li>• Entretien annuel / Réparation / Dépannage</li> </ul>
					affaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compensation mazout avec avantage économique de 30 %</li> <li>• Compensation du propane</li> <li>• Entretien annuel / Réparation / Dépannage</li> </ul>
Whapmagoostui - Cri	résidentiel			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compensation mazout avec avantage économique de 30 %</li> </ul>		
	affaires			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun</li> </ul>		





## **ANNEXE 2 PROGRAMMES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE**



1 Le 13 décembre 2006, le gouvernement adoptait et sanctionnait le Projet de loi 52, *Loi*  
 2 *concernant la mise en œuvre de la stratégie énergétique du Québec et modifiant*  
 3 *diverses dispositions législatives*, (ci-après Loi 46) dans lequel il attribuait des  
 4 responsabilités spécifiques à l'Agence de l'efficacité énergétique (AEE) et confirmait les  
 5 responsabilités des distributeurs en regard de leurs propres programmes. Afin de  
 6 refléter l'esprit de la Loi 46, le Distributeur demande à la Régie une approbation pour le  
 7 budget des programmes et activités sous sa responsabilité depuis la demande  
 8 budgétaire 2009. Les programmes de l'AEE auxquels le Distributeur contribue  
 9 financièrement via une quote-part sont maintenant présentés par celle-ci.

10  
11

**TABLEAU 1**  
**PROGRAMMES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE DU DISTRIBUTEUR EN VIGUEUR EN 2009**

NOM DU PROGRAMME	DATE DE DÉBUT
<b>Marché résidentiel<sup>1</sup></b>	
Diagnostic résidentiel – Mieux Consommer	2004
Rénovation énergétique pour les ménages à faible revenu	
• volet social	2006
• volet communautaire – coopératives d'habitation	2007
• volet communautaire – OBNL	2008
Promotion des produits Mieux Consommer	
• volet thermostats – marché existant	2004
• volet thermostats – nouvelle construction	2004
• volet minuteriers	2004
• volet éclairage	2006
• volet électroménagers	2006
• volet fenêtres et portes-fenêtres	2007
Géothermie	2007
Récupération de réfrigérateurs et congélateurs énergivores	2008
Remplacement de réfrigérateurs pour les ménages à faible revenu (projet pilote)	2009
Visites conseils (réseaux autonomes)	2007

12

1

NOM DU PROGRAMME	DATE DE DÉBUT
<b>Marché affaires<sup>1</sup></b>	
Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments	
• volet bâtiments tarifs G et M	2004
• volet bâtiments HQD	2005
Appui aux initiatives – Systèmes industriels	2004
Produits efficaces	
• volet feux de signalisation	2004
• volet éclairage	2005
• volet moteur	2005
• volet agricole	2006
Petits clients affaires (diagnostic Internet)	2004
<b>Marché grandes entreprises</b>	
Initiatives industrielles – Grandes entreprises (PIIGE)	2003
Analyse et démonstration industrielles – Grandes entreprises (PADIGE) – volet analyse	2003
Initiatives des bâtiments – Grandes entreprises (PIBGE) <sup>2</sup>	2005
Amélioration majeure d'usine – Grandes entreprises (PAMUGE)	2006
<b>Innovations technologiques</b>	
Projets de R-D du Laboratoire de technologie de l'énergie (LTÉ) <sup>3</sup>	2008
Initiatives de démonstrations technologiques et d'expérimentation (IDÉE)	2005
Projets d'initiatives structurantes en technologies efficaces (PISTE)	2005
Analyse et démonstration industrielles – Grandes entreprises (PADIGE) – volet démonstration	2003

2 Note 1 : Les programmes des marchés résidentiel et affaires ont été adaptés pour la clientèle des réseaux  
 3 autonomes du Distributeur, incluant les clients chauffant les locaux et l'eau au mazout participant  
 4 aux PUEÉRA, pour tenir compte des spécificités culturelles et des conditions locales.

5 Note 2 : La clientèle affaires assujettie au tarif L a été transférée du programme *Appui aux initiatives –*  
 6 *Optimisation énergétique des bâtiments* au PIBGE.

7 Note 3 : Le budget des activités de recherche et développement en efficacité énergétique du LTÉ a été  
 8 intégré au PGEÉ en 2008.